



## Conseil de Communauté

Publié le : 18/04/2025

### Séance du jeudi 10 avril 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 23h20

**Étaient présents :** Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°14), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°5), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°5), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°5), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°5), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** Mme Florence NUNINGER-PARIZOT (suppléante), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU (à compter de la question n°5), **Chalezeule :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°5), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n°20/proposition 1 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°5), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°5), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°5), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA (suppléante), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

**Étaient absents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance :** M. Florent BAILLY

**Procurations de vote :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX à M. Jacques KRIEGER, **Besançon :** M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°20), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, Mme Valérie HALLER à M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°14), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO, Mme Carine MICHEL à M. Yannick POUJET, M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Anthony POULIN à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°21), **Champoux :** M. Romain VIENET à M. René BLAISON, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT à M. Gérard MONNIEN, **Nancray :** M. Vincent FIETIER à M. Jean SIMONDON, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK à Mme Maryse VIPREY, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN à M. Yves MAURICE

Délibération n°2025/2025.00118

Rapport n°39 - Actions recherche et innovation- Soutien au programme Animation du pôle des microtechniques (PMT) pour l'année 2025

## Actions recherche et innovation- Soutien au programme Animation du pôle des microtechniques (PMT) pour l'année 2025

**Rapporteur** : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	12/03/2025	Favorable
Bureau	27/03/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Actions recherche et innovation » Fonctionnement	Montant prévu au BP: 250 240 € Montant de l'opération : 45 000 €

### Résumé :

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques (PMT) aux côtés de l'Etat, de la Région et des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, les entités de recherche et d'attractivité pour le territoire.

Le présent rapport porte sur le financement du programme d'animation 2025 que le PMT se doit de mettre en œuvre conformément aux attendus de l'Etat et de la Région dans le cadre de sa labellisation de « pôle de compétitivité ».

PMT sollicite Grand Besançon à hauteur de 50 000 € pour l'année 2025 sur ce programme pour un budget global de 793 860 €, il est proposé de soutenir la structure à hauteur de 45 000 €.

### I. Pôle des microtechniques (PMT) : présentation

Le PMT fait partie des 55 pôles de compétitivité re-labellisés pôles de compétitivité pour la phase V (2023-2026). Le président de ce pôle est Monsieur Laurent Deschamps.

Le bureau est représenté par des dirigeants de sociétés implantées sur GBM: Statrice, Pixee Medical, Créatemps, Alstom, AC Automation, Dixi Medical, Crossject ; des directeurs d'écoles d'ingénieurs : ISIFC, Supmicrotech-Ensmm et des acteurs de la recherche : Femto-st et EFS BFC.

Le PMT compte 12 permanents. Son directeur est Renaud Gaudillière.

### II. Les axes du programme d'actions au titre de la labellisation de pôle de compétitivité

#### A/ Contexte financier de ce programme

Les missions des pôles labellisés « compétitivité » sont classées en diverses catégories. En fonction des catégories, celles-ci sont soutenues par les pouvoirs publics, c'est le cas des missions : d'intérêt général, d'accompagnement au montage de projets de R&D, d'actions d'animations dédiées à l'ensemble des membres du pôle, de visibilité liées à l'innovation et à la ré-industrialisation des filières d'excellence et de spécialisation de territoire, d'organisation d'évènements, de représentation économique dans les salons.

#### B/ Les chiffres clés de PMT sur l'année 2024 au bénéfice des acteurs du territoire de GBM

- 17 projets de recherche publique et privée ont été labellisés par le pôle dont 9 projets impliquant des entreprises ou laboratoires de GBM.

4 projets de recherche labellisés impliquant les laboratoires : 3 d'entre eux financés avec succès à hauteur de 1 422 851 €. (Le quatrième est en attente estimé à plus de 5 millions d'euros).

5 projets de recherche labellisés impliquant les entreprises : dont 2 non financés et 3 autres sont en attente d'instruction pour un montant total de plus de 10 millions d'euros.

Les secteurs d'activités de ces projets privés ou publics sur GBM sont dédiés aux applications médicales, optiques et hydrogène.

- près de 49 participations de PMT dans les instances nationales pour donner visibilité à la richesse de notre territoire dans le domaine de la santé, aéronautique, cluster, pôles,
- près de 80 adhérents sont issus du territoire de GBM dont 65 entreprises,
- sur 450 visites de PMT à l'échelle régionale, celui-ci a assuré près de 300 rencontres sur GBM auprès d'entreprises, d'acteurs académiques, du tissu associatif de tout secteur d'activité etc.
- 22 entreprises de GBM ont bénéficié des 7 prestations de services/formations financées dans le cadre de ce programme,
- près de 120 structures du territoire GBM ont participé aux événements nationaux, régionaux ou territoriaux organisés par le pôle dans le domaine de l'IA, de la Santé, de l'aéronautique-spatial-défense,
- l'évènement Rentrée des DM sur 2 jours est aujourd'hui reconnu comme l'évènement de formation de référence nationale dans le domaine des dispositifs médicaux. Belle réussite pour ce pôle et notre école d'ingénieur de l'ISIFC. La rentrée des DM ce sont 565 participants dont 81% sont issus de l'échelle nationale, 11% issus de la Région BFC, 6 % de l'international et 12 entreprises du territoire de GBM, Pour la Ville de Besançon, cela représente 910 nuitées et près de 340 repas pris dans les commerces de bouche.

#### C/ Les axes de travail pour l'année 2025

Le programme d'actions détaillé mené par le PMT sur l'année 2025 ainsi que les objectifs attendus par la collectivité sont détaillés en annexe 1 de la convention.

Le PMT devra maintenir une prospection pour sensibiliser les entreprises de GBM à adhérer et participer aux actions territoriales et nationales. Le pôle devra redoubler d'efforts pour sensibiliser les entreprises de GBM à s'inscrire dans une démarche de certification dans le domaine de la sécurité des données fortement attendue par les grands donneurs d'ordre de l'aéronautique.

Le pôle, très identifié marchés économiques, doit se réapproprier la promotion de l'industrie des microtechniques de manière général, richesse du territoire grand bisontin.

#### ➤ Rappel du soutien financier GBM

Nom de la structure	2022	2023	2024	2025
PMT	45 000	45 000	45 000	45 000

*Mme Frédérique BAEHR (2) et MM. Sébastien COUDRY (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

#### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle des microtechniques à hauteur de 45 000 € sous forme de subvention pour l'année 2025,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et ses annexes jointes au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 4

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



Florent BAILLY  
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

## Annexe 2 : convention et ses annexes



**CONVENTION**  
**Relative au soutien du programme d'actions**  
**Animation porté par le Pôle des Microtechniques**  
**pour l'année 2025**

Entre

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par une délibération du Conseil de Communauté du....., d'une part

Et

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Laurent DESCHAMPS, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4

Vu la délibération n° .....du Conseil de Communauté en date du .....,

### Exposé des motifs

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques (PMT) aux côtés de l'Etat, de la Région et des autres acteurs économiques. Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, les entités de recherche et d'attractivité pour le territoire.

Le présent rapport porte sur le financement du programme d'animation 2025 que le PMT se doit de mettre en oeuvre conformément aux attendus de l'Etat et de la Région dans le cadre de sa labellisation de « pôle de compétitivité ».

Sur la base des résultats obtenus par le Pôle des Microtechniques sur l'année 2024, Grand Besançon Métropole a décidé d'apporter son soutien au Pôle pour l'année 2025.

**Il est convenu ce qui suit :**

### Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au Pôle des Microtechniques en 2025 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 45 000 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation des filières issues du savoir-faire des microtechniques dans le cadre de la politique nationale des pôles de compétitivité sur la base des objectifs du programme d'actions figurant en annexe 1 de cette convention.

## **Article 2 - Programme d'actions**

Le Pôle des Microtechniques s'engage à conduire les actions d'animation, de développement et de promotion des entreprises, des laboratoires et des établissements d'enseignement supérieur filières issues du savoir-faire des microtechniques conformément au programme d'actions, au budget prévisionnel de 793 860 € TTC figurant en annexe 1 et 2.

## **Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention**

Grand Besançon Métropole attribue au Pôle des Microtechniques une subvention de 45 000€ pour l'année 2025, pour un budget global de 793 860 € TTC, pour l'action décrite à l'article 1<sup>er</sup>. Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100 %, soit 45 000 € à la signature de la présente convention,

Le Pôle des Microtechniques s'engage à fournir en fin de programme, en deux exemplaires, les comptes annuels certifiés avec justificatif de dépenses du dit programme ainsi que le rapport d'activité qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

## **Article 4 - Durée et délai de validité**

La présente convention est conclue au titre de l'année 2025. Elle prendra effet à compter de sa date de signature par les parties et cessera avec la transmission des pièces mentionnées à l'article 3 au plus tard le 31 mars 2026.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

## **Article 5 - Obligations du Pôle des Microtechniques**

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de Grand Besançon Métropole au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la communauté urbaine lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par Grand Besançon Métropole.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

## **Article 6 - Modalités de contrôle**

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

### **Article 7 - Modification et reversement**

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la communauté urbaine et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions de l'article 4 et l'article 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle.

### **Article 8 - Résiliation de la convention**

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure et restée sans effet.

### **Article 9 - Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

### **Article 10 - Délégation d'attribution**

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le .....

Le Président du Pôle des Microtechniques

Laurent Deschamps

La Présidente de Grand  
Besançon Métropole

Anne Vignot

## **Annexe 1 : Programme d'actions 2025**

### **Axe 1 : Stratégie du pôle, gouvernance et missions institutionnelles**

#### Objectif 1 :

Afin de renforcer la visibilité des savoir-faire du territoire, le PMT doit étoffer des partenariats avec les autres pôles de compétitivité et clusters: Cimes, Polymeris, cluster CIM ARK (suisse), technoparc ITS bioindustry park del canavese (Italie), cluster Bio-Ark en Suisse, cluster européen polepharma, le Leem (syndicat professionnel des entreprises du médicament), le pôle de compétitivité Astech Paris Région.

Sur 2025, PMT devra renforcer ses relations avec les CHU de la région BFC pour labelliser leurs projets d'innovations. Il devra relayer les Ami/AAP de l'ARS BFC.

#### Objectif 2 : le PMT participe à des échanges nombreux avec ou pour les pouvoirs publics.

- Réunions des pôles et des clusters
- Réunions à l'initiative de Monsieur Le Préfet (plan de relance, cellule de veille aéronautique, états de situation CODEFI (instance d'entreprises en difficultés), CRIET (Cour de répressions des fraudes économiques et terrorisme)
- Contributions auprès de l'AFPC (association française des pôles de compétitivité) et membre du comité Hi-France (Label des entreprises innovantes dans lesquelles investir)
- Animation et co-animation des groupes de travail dans le cadre de la RIS3 (microtechniques et systèmes intelligents ; santé et soins individualisés)
- Participation aux comités de pilotages régionaux (Comité d'innovation...)
- Représentant régional désigné par le GIFAS et relais des appels à compétences R&T du CORAC, programme national de recherche en aéronautique civile.
- Participation à divers conseils d'administrations et assemblées générales d'organisations nationales ou régionales (AFPC, France Clusters, France Biotech, CCIR, UIMM, PGI BFC, DECA BFC, Campus des Métiers, French Tech Capitale ...)
- Réunions de travail régulières auprès d'acteurs des écosystèmes nationaux, régionaux ou locaux (principalement : GIFAS, AER BFC, Temis Microtechniques, Micronora, institut FEMTO-ST, UBFC, UFC, FC Innov, Supmicrotech, DECA BFC, Robotics Valley, BFC Numérique, Pôle Universitaire d'Innovation UBFC, BPI France, Business Angels BFC)

Objectif 3 : Afin de consolider la gouvernance de sa structure, le PMT veillera à la représentativité de son bureau avec des représentants de structures implantées sur le territoire de GBM. Il veillera à l'équilibre économique de ses comptes analytiques et veillera à la croissance des ressources privées (à minima > 50 %).

#### **Livrables à fournir sur l'axe 1:**

Un tableau mentionnant les dates des rencontres avec les autres pôles + interlocuteurs + remise des éventuelles conventions de partenariats+ le nombre de AMI /AAP relayé

Sur les rencontres CODEFI, CRIET, AFPC : au fil de l'eau, PMT devra remonter à GBM les informations concernant les entreprises en difficulté de son territoire.

Sur les rencontres auprès de l'AFPC, Hi-France, France cluster, Gifas : le PMT remontera les informations économiques pertinentes pour le territoire de GBM.

Avec le CORAC, un tableau mentionnant les actions, le nombre de relais de compétences diffusés par celui-ci

Un tableau mentionnant les dates et rencontres de participations dans les conseils d'administrations, AG, structures « partenaires » citées à l'objectif 2

Au fil de l'eau, la remise des comptes rendus de séances de bureaux, CA et AG de PMT.

Organisation de 3 comités des financeurs

### **Axe 2 : veille, labellisation et valorisation de projets R&D**

#### Objectifs :

- Détection de projets R&D avec au moins un porteur sur le territoire de GBM
- Relais d'information en publiant sur le site Internet les AMI/AAP y compris ceux relatifs aux transitions et notamment, à la décarbonation des process et des produits industriels.
- Veille et soutien sur les Ami /AAP sectoriels et stratégies d'accélération (France 2030)
- Renforcement de la visibilité des porteurs auprès des guichets BPI, ADEME et des pouvoirs publics.
- Evaluation des projets y compris à travers le processus de labellisation et/ou de co-labellisation avec d'autres pôles partenaires et adaptation du processus de labellisation. Une attention

particulière est portée sur la prise en compte des TEE (Transition Energétique et Ecologique) dans le projet d'innovation avec possibilité de ne pas labelliser en cas d'insuffisance.

### **Livrables à fournir sur chaque objectif de l'axe 2:**

Sur le territoire de GBM, il s'agira d'accompagner 9 projets impliquant une entreprise, un laboratoire ou centre de recherche implantée sur le territoire de GBM.

PMT devra fournir un tableau excel mentionnant les divers projets déposés, labellisés avec indicateurs TEE, listant les entreprises, les entités de recherches, le montant des programmes, le montant obtenu des aides publiques liées à ces programmes,

### **Axe 3 : L'animation**

Le PMT continue à orienter ses activités d'animations sur plusieurs marchés.

La filière santé, filière stratégique et d'excellence a son propre programme : PMT Health dédié à la montée en compétences sur le sujet à l'échelle régionale.

#### **Objectifs :**

- Prospector et viser une masse critique d'adhérents au-delà de 280 membres
- Animer la communauté des adhérents industriels : organisation de 15 manifestations sous divers formats (micro-matinales et conférences sur des sujets d'intérêts spécifiques relevés par les adhérents, journées de sensibilisation, comités thématiques, rencontres technologiques avec des apporteurs de solutions, webinaires, ...) visant la mise en réseau des entreprises, des laboratoires de recherche et des organismes de formation et la promotion de l'écosystème régional.
- Promouvoir les adhérents à travers 1 annuaire annuel papier de ses membres, la rédaction de 100 publications sur le réseau social professionnel LinkedIn et l'animation d'une communauté de 2600+ abonnés.
- Organiser 2 « PMT Connect »,
- Réaliser environ 100 visites d'entreprises pour recueillir la « voix des entreprises » sur le territoire de GBM : visites et écoutes des besoins, projets et stratégie des entreprises membres ou non encore membres dans le but de mieux se connaître, et d'identifier les axes de collaborations potentiels, de construction de projets ou de proposition de valeurs pour soutenir les actions d'innovation et de développement de l'entreprise
- Maintenir la mise à jour du kit commercial PMT
- Se doter d'un système d'information plus efficace et automatisé : reprendre le site internet et l'enrichir de fonctionnalités permettant une meilleure gestion des données et sécurité avec l'obtention du niveau AirCyber Bronze
- Faire monter en puissance l'outil PMT Business peu utilisé à date ([www.pmt-business.com](http://www.pmt-business.com) : plateforme de mise en relation entre donneurs d'ordre et sous-traitants industriels).
- Concevoir et produire des outils de communication en vue d'une communication de masse ou de mailing ciblés, développer la communication institutionnelle, événementielle et presse.
- Proposer des masterclass pour faire monter les équipes en compétences (stratégies d'internationalisation, bonnes pratiques commerciales, financement et stratégie d'innovation, sensibilisation RSE ...). Proposer 2 masterclas
- Prestations de 2 jours par entreprises sur l'IA et digitalisation des activités, stratégie industrielle avec ISIFC et SUPMICROTECH-ENSMM), stratégie d'achats d'énergie, vendre à l'international (Allemagne, suisse et Italie), révélateur : accompagnement de 20 entreprises sur GBM

### **Livrables à fournir sur chaque objectif de l'axe 3 :**

Il est attendu une augmentation du nombre d'entreprises adhérentes sur le territoire de GBM. Près de 70 entreprises individuelles est la cible attendue pour l'année 2025 (hors associations, structures de recherche, agence de développement économique etc...)

Pour les entreprises adhérentes ou non encore adhérentes sur le territoire GBM :

- Il est attendu un listing sur 80 rencontres d'entreprises sur le territoire GBM organisées par PMT

Pour les entreprises adhérentes du pôle installées sur le territoire GBM :

- Fournir un tableau listant les entreprises, leurs effectifs et leurs chiffres d'affaires

PMT devra également fournir un tableau recensant les résultats obtenus sur chaque action, les entreprises GBM impliquées sur chaque action, le détail des prestations déployées auprès des 20 sociétés mentionnées, bénéficiaires de GBM, les entreprises participantes aux masterclass, le nombre de mise en relation entre donneurs d'ordres et sous-traitants.

Au fil de l'eau, PMT communiquera à GBM des informations, actions pertinentes pour alimenter la newsletter économique de GBM. Objectif : valoriser les actions de PMT et les belles réussites des entreprises sur le territoire de GBM.

#### **Axe 4 : Événementiel**

Le PMT incitera ses membres, en particulier les TPE et PME industrielles, à mettre en avant leur savoir-faire technologiques et expertises lors de salons, symposium, journées techniques et conventions d'affaires qui sont des occasions privilégiées de rencontres de prospects, de clients et d'éventuels partenaires.

Les évènements 2025 dans lesquels le PMT sera impliqué sont les suivants :

- Le « Printemps de l'IA » en lien avec l'institut Femto-St (en Région) : obj : + 200 participants
- Paris Space Week (Paris), convention d'affaires ASD
- Salon International du Bourget SIAE avec CCIR BFC avec l'organisation d'une visite du salon et temps de partage avec les partenaires nationaux de PMT aux représentants de GBM
- Aerospace and Defense meeting Torino
- Global Industrie (Lyon), salon national de sous-traitance industrielle
- Organiser la 12ième édition de la Rentrée du DM avec l'ISIFC (UFC) : obj : + 500 participants
- EPHJ
- Participation aux assises du newspace en conviant les représentants de GBM
- Co-organisation des rencontres business ASD Alliance
- Soutien aux évènements de partenaires : Créer Demain (Besançon) porté par l'AER, évènement innovation porté par FNB, French Tech night porté par association French Tech BFC, Vivatech

Les DGA PME Tour sur Dijon et Business Industrie (Dijon) seront soutenus hors financements GBM.

#### **Livrables à fournir sur chaque objectif de l'axe 4 :**

Au minima, 40 entreprises individuelles GBM seront impliquées dans l'ensemble des évènements financés ou non financés par GBM.

Il est attendu la remise d'un tableau par évènement avec le nombre de participants, le nom des entreprises impliquées et territoire GBM mentionné. Ce tableau mentionnera également le nombre de rendez-vous réalisés et avec quelle structure ou entreprise rencontré.

Les représentants GBM devront être associés à l'ouverture des évènements sur le territoire de GBM, les diverses dates des évènements devront être rappelées à GBM quelques semaines en amont.

#### **Axe 5 : renforcement du déploiement de la feuille de route aéronautique, spatiale et défense**

Objectif 1 : Apporter de la visibilité et notoriété aux membres du cluster vis-à-vis des donneurs d'ordres de la filière et favoriser les synergies inter-entreprises.

- Production d'un livret des membres du cluster PMT ASD
- Organisation d'un comité ASD sur Besançon
- Evènements stipulés dans l'axe 4 sur les marchés
- Veille et diffusion des appels d'offres publics, relais de recherche de compétences auprès des membres
- Poursuite des échanges avec les pôles ou cluster aéronautiques Astech Paris-Région, Aeriades, Altytud, Aerospace Valley
- Montée en compétences de 2 salariés du PMT sur la sécurité économique

Objectif 2 : Sensibiliser les membres vers l'excellence dans les thématiques essentielles pour la filière et l'accompagnement à la montée en compétences

- Animation de la cellule de veille aéronautique régionale
- 2 webinaires : sensibilisation des entreprises au référentiel AEROEXCELLENCE (il s'agit d'un référentiel unique développé par Airbus, Safran, Dassault Aviation et Thales qui permet d'évaluer les acteurs de la supplychain + sensibilisation à la cyber sécurité (et aux deux référentiels le Diagcyber et l'Aircyber demandés par les donneurs d'ordres)
- Mise en place d'accompagnements courts via des experts sur : Le diagnostic de maturité EN9100, le diagnostic de maturité pour répondre aux appels d'offres publics, sur le « gap analysis », sur l'appui à la lecture des référentiels filières. Une entreprise au minima sur le territoire de GBM bénéficiera d'un accompagnement sur chaque axe

Axe 3 : favoriser et accompagner l'innovation

- Participation à la dynamique Corac (stipulé dans l'axe 1)
- Sensibilisation et labellisation d'un projet R&D sur ce marché impliquant des acteurs privés ou académiques de GBM

**Livrables à fournir sur chaque objectif de l'axe 5 :**

Organisation d'un comité ASD sur GBM

Sur les 80 entreprises rencontrées sur GBM, 10 au minima seront issues du marché ASD.

30 entreprises installées sur le territoire de GBM (hors associations, agence de développement économique, pôle économique etc..) se développant sur le marché ASD devront bénéficier de l'ensemble des actions (salons, accompagnement experts etc...)

Au fil de l'eau, la remise de comptes rendus ou relevés de décisions des rencontres avec les clusters et pôles du secteur + des réunions de la cellule de veille aéronautique régionale est attendue par GBM

Un tableau dédié au marché ASD recensant les résultats sur chaque objectif est à remettre à GBM : avec le nombre et l'identité des entreprises ou tout acteur du territoire GBM impliqué dans les événements, les informations sur le projet labellisé, le listing des 10 entreprises rencontrées, les entreprises participantes aux webinaires, les entreprises ayant bénéficiées des accompagnements issues du territoire GBM.

**Annexe 2 : budget prévisionnel 2025**

Le budget global prévisionnel 2025 est de 793 860 €.

La part de financement privé à hauteur de 50% est l'objectif financier attendu pour l'obtention de labellisation de pôle de compétitivité

La contribution à hauteur de 45 000 € de GBM est uniquement dédiée à des événements sur le territoire GBM ou aux actions bénéfiques pour les acteurs de l'écosystème territorial de GBM. Ce budget est prévisionnel en attente des décisions budgétaires votées par les instances de l'Etat et des diverses collectivités territoriales partenaires du programme.